ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique de la santé

Question écrite n° 35355

Texte de la question

M. Maxime Gremetz alerte Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur les handicaps sociaux et les inégalités de santé qui se cumulent en région picarde. Une étude émanant de l'ordre des médecins confirme que la Picardie est au dernier rang des régions en ce qui concerne le nombre de médecins par habitant et rappelle que cette situation perdure depuis des dizaines d'années. Le fait de s'y être presque " habitué " conduit à ne plus regarder ce que cela recouvre concrètement. Les résultats des examens effectués dans des centres de santé montrent pourtant que les personnes en situation de précarité cumulent handicaps sociaux et inégalités de santé. Ainsi, la Picardie est en tête des régions pour le taux de non consultation dentaire depuis 2 ans avec 25 % de la population en situation de précarité concernée. C'est également la région la plus affectée par les problèmes dentaires, tant pour la présence d'au moins une dent cariée, 50 % chez les 16-24 ans. De même la Picardie est avec l'Aquitaine, le lieu où le nombre de femmes, en situation de précarité et n'ayant pas effectué de mammographie de dépistage depuis 2 ans, est le plus important. Enfin, la Picardie est parmi les quatre principales régions ayant le plus de personnes souffrant d'hypertension non traitée. Ces éléments montrent, à nouveau, que nos mauvais indicateurs de santé ne résultent pas d'un comportement ou d'un phénomène "culturel" picard. Le manque de personnel de prévention et de soins et les conditions de vie difficiles d'une grande partie de la population en sont les principales raisons. Continuera-t-on encore longtemps à nier cette évidence ? Il demande au gouvernement de prendre des mesures exceptionnelles pour que ces inégalités cessent enfin.

Données clés

Auteur : M. Maxime Gremetz
Circonscription : Somme (1re circonscription) - Gauche démocrate et républicaine
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 35355
Rubrique : Santé
Ministère interrogé : Santé, jeunesse, sports et vie associative
Ministère attributaire : Travail, emploi et santé

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 11 novembre 2008, page 9711
Question retirée le : 24 mai 2011 (Fin de mandat)